



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Farid Djemmal
Eric Dupuy
Lucyna Moari
Alain Sédilot

IA IPR EVS

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 2 septembre 2016

La Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
du second degré

S/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Monsieur le Délégué Académique à la Formation des
Personnels de l'Éducation Nationale

Objet : La politique documentaire dans l'académie de Toulouse, stratégie pluriannuelle

La politique documentaire s'inscrit pleinement dans les quatre axes du projet académique. En effet, elle contribue à :

- l'engagement pour réduire les inégalités, notamment dans le cadre de l'enseignement par compétences et la nécessaire mise en réseau des enseignants et des ressources ;
- la construction de parcours ambitieux et cohérents, l'EMI contribuant tout particulièrement à la dynamique des nouveaux parcours (citoyen, artistique et culturel, avenir et santé) ;
- la mobilisation de nos ressources humaines ;
- l'instauration d'un climat scolaire favorable à la réussite en promouvant une école accueillante, attentive, valorisante et exigeante.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI), inscrite dans la loi de refondation de l'école, constitue un enjeu démocratique essentiel réaffirmé par la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. L'EMI a une place fondamentale dans le développement de la citoyenneté en promouvant la culture de la participation et de l'engagement des élèves.

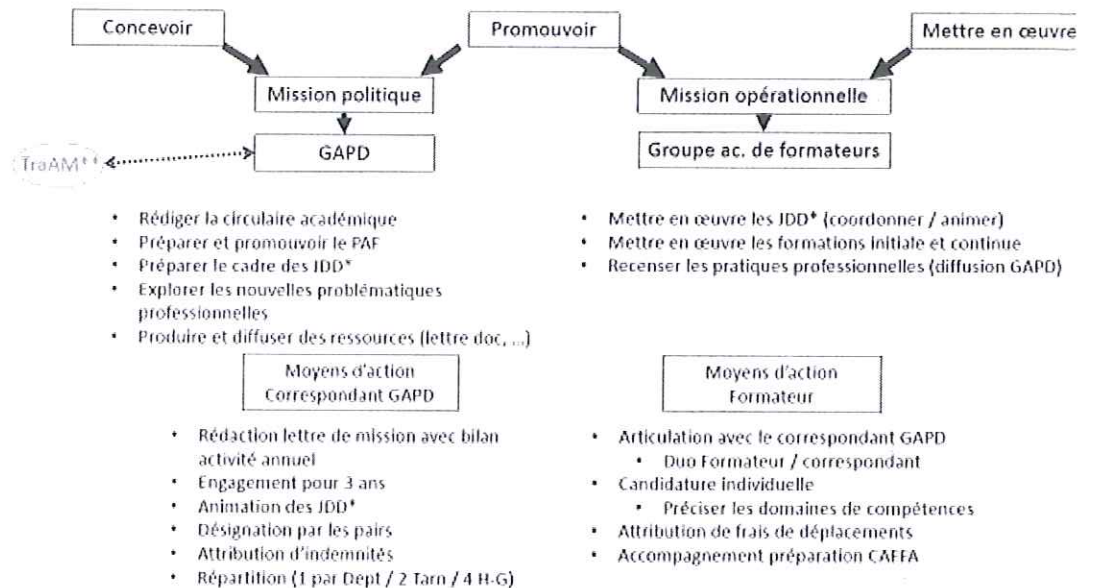
Comme le précise la circulaire de rentrée, l'EMI contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire. Inscrite de manière explicite dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'EMI est développée dans les programmes de toutes les disciplines. A ce titre, elle fait l'objet d'une des thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4.

L'Enseignement Moral et Civique (EMC) est également une opportunité pour sa mise en œuvre. Ainsi, tous les enseignants sont mobilisés en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences spécifiques en ce domaine (Circulaire de rentrée 2016, BO n°15 du 14 avril 2016).

Dans ce cadre et dans la continuité des années précédentes, les professeurs documentalistes ont un rôle déterminant dans la conception et la mise en œuvre de parcours d'EMI à travers des projets interdisciplinaires. Pour cela, la proposition pédagogique (Matrice) élaborée par l'académie de Toulouse dans le cadre de travaux pilotés et validés par la DGESCO (TraAM), devient notre référence commune pour définir les progressions pédagogiques du cycle 3 au lycée. Le centre de documentation et d'information (CDI) de chaque établissement est une ressource majeure au service de cette politique documentaire ; en ce sens, son organisation doit en permettre l'accessibilité pour tous dans les meilleures conditions.

Cette ambition pour nos élèves dans l'ensemble des établissements de l'académie nécessite de concevoir et d'impulser une stratégie de pilotage, portée par les IA-IPR EVS et résumée selon le schéma ci-dessous. Il s'articule autour de trois verbes : **concevoir, promouvoir et mettre en œuvre** au service de deux missions complémentaires, l'une plus politique conduite par le Groupe Académique de la Politique Documentaire (GAPD) et l'autre plus opérationnelle à l'initiative du Groupe académique de formateurs en lien très étroit avec la DAFPEN.

Politique Académique : Schéma académique



* JDD : Journées Départementales des Documentalistes
 ** Travaux académiques mutualisés

Les personnes souhaitant investir ces nouvelles dynamiques professionnelles, sur l'une ou l'autre des missions, devront faire acte de candidature, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Ce nouveau schéma de pilotage, conçu pour une période de trois ans, pourra faire l'objet de réajustements au regard de l'évaluation de son fonctionnement. Il sera au service des priorités académiques définies pour chaque année scolaire dans le cadre de la lettre de rentrée des IA IPR EVS.

Je vous remercie pour votre investissement dans la mise en œuvre de ce dossier et vous invite à mobiliser l'ensemble des équipes enseignante et éducative.

La Rectrice

Hélène BERNARD